



Conseil économique et social

Distr. générale
9 mai 2011
Français
Original : anglais

Session de fond de 2011

Genève, 4-29 juillet 2011

Point 2 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Débat de haut niveau : examen ministériel annuel :
mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements
pris sur le plan international en matière d'éducation**

Déclaration présentée par la Fondation pour la promotion sociale de la culture, organisation dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/2011/100.



Déclaration*

Organisation à l'œuvre en matière d'éducation dans les territoires palestiniens occupés : défis que pose la réalisation de l'objectif 2 du Millénaire pour le développement d'ici à 2015

La Fondation pour la promotion sociale de la culture est une organisation non gouvernementale œuvrant en matière d'éducation dans différentes régions du monde depuis 1995. Son expérience étendue et profonde de ce secteur a été acquise dans les pays arabes du Moyen-Orient. La Fondation s'est efforcée de contribuer à la réalisation de l'objectif 2 du Millénaire pour le développement dans tous les pays où se sont exercées ses activités. L'engagement tant de l'Autorité nationale Palestinienne que des interlocuteurs internationaux vis-à-vis de la réalisation de l'objectif 2 est indéniable. Depuis la création de l'Autorité en 1994, les taux bruts de scolarisation au niveau de l'enseignement primaire se sont élevés de 19 %. En 1994, ce taux était de 81 % alors qu'il s'élevait à 98 % en 2009. Ces chiffres montrent que l'objectif 2 pourrait être atteint d'ici à 2015, mais rien n'est acquis. D'une manière générale, de grands progrès ont été réalisés dans les territoires palestiniens occupés pour ce qui est de l'accès universel à l'enseignement primaire des enfants palestiniens, mais il reste encore beaucoup à faire et le secteur dépend dans une trop grande mesure du financement international.

La Fondation travaille depuis 1995 à la réalisation de l'enseignement primaire pour tous et, à cette fin, construit ou remet en état des établissements scolaires dans la zone de Jérusalem, où deux écoles ont été complètement remises en état dans la partie est et 11 ont fait l'objet de quelques travaux de reconstruction, en Cisjordanie, où 13 établissements scolaires ont été remis en état, et à Gaza, où un tel établissement a fait l'objet d'importants travaux de construction. En Cisjordanie et à Gaza, la Fondation a également équipé des salles de classe, des laboratoires et autres espaces scolaires dans 35 écoles. Des installations sportives ont été installées à Ramallah et à Beit Sahour. La Fondation a remis en état quatre centres de rééducation destinés aux enfants handicapés à Gaza, où par ailleurs 5 000 enfants non handicapés reçoivent une assistance psychosociale. En collaboration avec l'Université de Bethlehem, elle met actuellement au point un domaine d'études de terrain sur la situation des enfants ayant des besoins spéciaux. Depuis 15 ans, elle s'emploie à améliorer la qualité de l'éducation, avant tout en offrant des programmes de formation destinés aux enseignants, dont 6 000 enseignants de l'enseignement primaire, secondaire et préscolaire ont bénéficié – et en mettant en œuvre des projets sur l'appui psychosocial aux enfants touchés par les conflits, dont plus de 25 000 enfants bénéficient (à l'heure actuelle, deux programmes sont en place dans la bande de Gaza).

Du fait de la situation actuelle du secteur de l'éducation, la Fondation a élaboré un nouveau programme d'enseignement financé par l'Agence de coopération internationale pour le développement. Le programme, qui sera mis en œuvre entre 2010 et 2014, s'efforce de nouer des partenariats dans le but d'établir des normes de qualité uniformes aux niveaux primaire et secondaire dans les territoires palestiniens occupés. C'est là un projet pilote, intitulé « Formation des instituteurs au diagnostic relatif aux besoins éducatifs spéciaux et à l'adaptation correspondante des programmes ». D'une durée de quatre ans, il implique 50 établissements scolaires de Cisjordanie ce qui représente 20 000 élèves (niveau primaire et secondaire), 750 enseignants et 250 futurs enseignants. Il vise à

* La présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.

améliorer les capacités techniques et humaines des principales parties au processus éducatif en instaurant la collaboration de tous les groupes et organisations qui interviennent dans le secteur, soit les écoles, les universités, le Ministère de l'éducation, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), les organisations non gouvernementales locales, les associations de parents et d'élèves. Une attention particulière doit être accordée à la formation des enseignants et des directeurs d'établissement ainsi qu'à la création d'espaces physiques et virtuels qui encouragent la recherche, le débat et les échanges de savoir et d'expérience dans le domaine de l'éducation.

Pour atteindre ses objectifs, le programme est structuré en fonction des axes suivants : a) la formation des enseignants et des administrateurs d'établissement; b) la création d'espaces de recherche-développement; c) le renforcement des établissements d'enseignement; d) la constitution de réseaux d'échanges entre les différents groupes participant à l'éducation des enfants palestiniens; e) la mise au point d'activités extracurriculaires qui promeuvent les valeurs de l'égalité entre les sexes, le respect des droits de l'homme, l'intégration des minorités et la diversité culturelle.

Nos recommandations touchant la réalisation de l'objectif 2 du Millénaire pour le développement dans les années à venir pour ce qui est des territoires palestiniens occupés sont données ci-après. Il conviendrait : a) de fournir des ressources suffisantes pour assurer une éducation de qualité à tous les enfants palestiniens, y compris les enfants ayant des besoins spéciaux et les enfants directement touchés par le conflit armé. Une attention particulière devrait être accordée à la formation d'enseignants dont les compétences seraient adaptées aux besoins véritables des élèves et aux programmes d'enseignement officiels; b) d'approfondir le système de valeurs qui est promu dans les écoles en assurant l'application de principes démocratiques et en promouvant une éducation équitable, qui améliore l'égalité entre les hommes et les femmes d'une manière profonde et durable; c) d'élargir les programmes d'appui psychosocial aux enfants scolarisés, en y intégrant les aspects éducatifs et médicaux; L'appui émotionnel aux enfants fourni par les enseignants et les travailleurs sociaux devrait être promu par une formation spécifique dispensée aux enseignants dans ce domaine de sorte que les enfants palestiniens ne soient pas à la traîne. Le fait est que les résultats scolaires sont bien moins bons et que les enfants sont bien moins motivés dans les zones touchées par les conflits armés (UNESCO, 2011); d) établir des passerelles entre la formation et l'emploi de manière à faciliter le placement des jeunes Palestiniens et ainsi promouvoir une formation professionnelle spécialisée et des politiques publiques en matière d'éducation en s'assurant la participation de tous les acteurs, publics et privés.

En dernier lieu, la Fondation pour la promotion sociale de la culture organise à Madrid, le 28 avril 2011, une réunion au cours de laquelle les principales parties prenantes en matière d'éducation dans les territoires palestiniens occupés ainsi que les représentants du Conseil économique et social et du Gouvernement espagnol s'efforceront de définir les futurs objectifs et de coordonner les efforts déployés dans le secteur de l'éducation des Palestiniens. Cette réunion fait partie de la contribution de la Fondation au débat de haut niveau du Conseil 2011